

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 23.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE

Madame Valérie GUERAULT donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 1 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 1 février 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



8. Cession par la commune de l'appartement situé au-dessus de la Poste

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

L'objet de la vente porte sur un appartement d'une superficie de 80,11 m² situé 42 rue du Général Leclerc, au-dessus du bureau de Poste de Mundolsheim. Il s'agit du lot 5 au sein de la copropriété « centre commercial ».

L'appartement est actuellement loué suite à un bail de 6 ans passé avec M. et Mme Baltaci le 26 novembre 2021. Le logement était conventionné avec l'ANAH jusqu'au 31 décembre 2022.

Le bien relève du domaine privé de la commune. Il a fait l'objet d'une estimation de sa valeur vénale par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (voir pièce jointe). La commune est libre de choisir les modalités de la vente. Le locataire s'étant déclaré intéressé par l'achat, il a accepté l'offre de 170 000 € formulée par la commune.

La vente sera précédée de la signature d'un compromis dans l'attente de l'obtention par les acquéreurs du financement définitif de son projet.

La commune s'engage à vendre à M. et Mme Baltaci une partie à détacher de la cave lot 6, une fois les formalités nécessaires réalisées.

Mme le Maire propose de procéder à la vente.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE de vendre l'appartement lot n°5 de la copropriété « Centre commercial » situé 42 rue du Général Leclerc, d'une superficie de 80,11 m² au prix de 170 000 €, à M. et Mme Baltaci. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Mme le Maire ou son.s.a représentant.e à signer le compromis, l'acte de vente et tout document afférant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Par 24 Voix pour

3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 1 février 2024
De Maire,

Béatrice BULO

Le secrétaire de séance,


Cathie PETRI